

**Correction
collective****Session de
rattrapage 2024****Examen de droit des
obligations (Partie générale)****IUR II**

Il n'y aura pas de correction collective de l'examen **de droit des obligations (Partie générale)** (IUR II) effectué lors de la session de rattrapage 2024.

Les candidat(e)s pourront consulter leur copie en prenant contact avec Madame Aurélie Santarossa (aurelie.santarossa@unifr.ch), assistante de la Chaire de droit privé et de droit romain jusqu'au 31 octobre 2024.

Les demandes ultérieures ne seront pas prises en considération

Prof. Pascal PICHONNAZ